

**PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du Lundi 17 juin 2024 à 18 H. 30**

**Convoquée le 10 juin 2024**

**Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 12

Membres présents

M. WEINBERG J., Adjoint

Mme JACOBY AM., Adjointe

M. AQUILINA D., Adjoint

M. DROUILLEAUX Ph., Adjoint

Mme BASSO M.

Mme LE BRETON A.

Mme LEGENDRE M.

Mme TEXIER I.

M. BRUNOT S.

M. EEKEN B.

M. JACQUES D.

Absents excusés :

M. SCHMESSER D. qui donne procuration à Mme JACOBY AM.

Mme SCHONG E. qui donne procuration à M. WAGNER Ph.

**Secrétaire de Séance** : M Jacques WEINBERG a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Compte rendu du 2 avril 2024
- Création d'un poste administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- Cession de terrain
- Recensement de la Population : Désignation du coordonnateur communal
- Travaux de réaménagement de la cour de l'école et Construction d'un préau : Demande de Subvention
- Tarifs CEJ 2024/2025
- Dénonciation de la convention de mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements
- Adhésion de la Commune de ROCHONVILLERS au SMIVU Fourrière du Jolibois
- Informations

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

M. le Maire fait savoir aux membres de l'assemblée que Mme MEHNEN Gisèle Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe a demandé son intégration directe dans le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Pour ce faire, il y a lieu créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Considérant la demande d'intégration de Mme MEHNEN Gisèle dans le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, il y a lieu de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **CESSION DE TERRAIN**

M. WAGNER fait savoir que Mme MOUTARDE et M. CLEMENT domiciliés à MAIZIERES LES METZ 34 rue de la Liberté, souhaitent acquérir une superficie de 480 m<sup>2</sup> de la parcelle 1903 appartenant à la Commune et jouxtant leur propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de ne pas donner suite à la demande formulée par Mme MOUTARDE et M. CLEMENT.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

M. DROUILLEAUX fait savoir que le recensement de la population aura lieu en 2025 du 16 janvier au 15 février 2025.

Afin d'assurer la préparation, la réalisation de l'enquête de recensement et le suivi du travail de l'agent recenseur, il y a lieu de nommer un coordonnateur communal.

Il est proposé de nommer à cette fonction Mme KUHL Dominique secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

accepte cette proposition et nomme Mme KUHL coordonnateur

### **TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE ET CONSTRUCTION D'UN PREAU - DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire fait savoir que le dossier de réaménagement de la cour de l'école, la construction d'un préau et divers travaux est bien avancé.

Le projet définitif sera présenté lors d'un prochain conseil.

D'ores et déjà M. le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à établir des dossiers de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise le Maire à établir des dossiers de demande de subvention.

### **TARIFS CEJ 2024/2025**

M. WEINBERG fait savoir que lors de la réunion de la commission, il a été demandé que la commune continue à prendre en charge une participation de 1.10 à 1.30 € sur le coût du repas et de maintenir les tarifs actuels pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire pour 2024/2025 les tarifs de l'année scolaire 2023/2024, à savoir :

**PERISCOLAIRE**

QUOTIENT	1 ENFANT					2 ENFANTS ET PLUS				
	MATIN	MIDI			SOIR	MATIN	MIDI			SOIR
		COUT	PART FAMILLE	APRES MIDI			COUT	PART FAMILLE	APRES MIDI	
de 0 à 350	1,40	7,40	6,10	2,80	0,70	1,20	7,40	5,80	2,35	0,60
de 351 à 500	1,45	7,45	6,15	2,90	0,75	1,25	7,45	5,85	2,45	0,65
de 501 à 1000	1,60	7,95	6,75	3,20	0,80	1,35	7,95	6,45	2,75	0,70
de 1001 à 1500	1,70	8,55	7,35	3,40	0,85	1,45	8,55	7,05	3,05	0,75
De 1501 à 2000	1,80	8,60	7,50	3,60	0,90	1,55	8,60	7,20	3,15	0,80
Supé. 2001 hors caf	1,90	8,70	7,60	3,80	0,95	1,65	8,70	7,30	3,25	0,85

**MERCREDIS EDUCATIFS**

Horaires	Début	Fin
Matin	08H00	12H00
Midi	12h00	14h00
Après-midi	14H00	18H00

Quotient familial	MATIN	MIDI	APRES MIDI	JOURNEE COMPLETE	Sortie le mercredi après midi
De 0 à 350	4,50	6.10	4.50	15.10	8,50
De 351 à 500	4.60	6.15	4.60	15.35	8.60
De 501 à 1000	4.90	6.75	4.90	16.55	8.80
De 1001 à 1500	5.00	7.35	5.00	17.35	9.00
De 1501 à 2000	5.20	7.50	5.20	17.90	9,25
Supérieur à 2001 hors CAF	5.40	7.60	5.40	18.40	9.35

**CENTRES AERES**  
Hiver, Printemps, été, Toussaint

Horaires	Début	Fin
Journée	7 H. 45	18 H.

Tarifs	Printemps Toussaint		Printemps Eté Toussaint	
	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Par semaine de 4 jours	Par semaine de 5 jours
De 0 à 350	28.30	42.45	56.60	70.75
De 351 à 500	28.70	43.05	57.40	71.75
De 501 à 1000	30.00	45.00	60.00	75.00
De 1001 à 1500	31.30	46.95	62.60	78.25
De 1501 à 2000	32.60	48.90	65.20	81.50
Supérieur à 2001 hors CAF	33.90	50.85	67.80	84.75

## CLUB ADOS

Horaires	Début	Fin
Vendredi soir	19H30	21H30

Tarifs	Par mois
<b>Quotient familial</b>	
De 0 à 350	9.00
De 351 à 500	9.20
De 501 à 1000	10.10
De 1001 à 1500	10.30
Compris entre 1501 à 2000	11.00
Supérieur à 2001 hors CAF	11,25

## DENONCIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS

M. WEINBERG fait savoir que la convention de mise à disposition, signée le 30 décembre 2022, définit les modalités de mise à disposition des agents de police municipale ainsi que les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre et au bon fonctionnement du dispositif par la Ville de Woippy, collectivité d'origine, aux 13 communes signataires.

Du fait de la volonté de l'Eurométropole de mettre en place une police intercommunale à horizon 2025, de la volonté de commune de modifier les dispositions mises en place dans la convention initiale. Ladite convention est résiliée et son terme est fixé au 30 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de cette résiliation.

Puis, M. WEINBERG donne lecture du mail émanant de M. LAUER Responsable de la Police Municipal de Woippy.

## **ADHESION DE LA COMMUNE DE ROCHONVILLERS AU SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS**

Mme JACOBY fait savoir que le comité syndical du SMIVU Fourrière du Jolibois à Moineville a accepté la demande d'adhésion de la commune de ROCHONVILLERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte l'adhésion de la commune de ROCHONVILLERS au SMIVU Fourrière du Jolibois.

## **INFORMATIONS**

### **Remerciements**

M. DROUILLEAUX communique les remerciements, pour l'octroi de la subvention, de l'Amicale des Anciens, de la Croix Rouge Française et de la Protection Civile.

Mme TEXIER communique les remerciements des familles à l'occasion des décès de

M TUSCH, ancien Maire de Richemont,  
Mme EISCHEN Odile maman de KUHL D.  
Mme STIEN Mariette  
M. CHEVREUX Bernard  
M. RIBAU Christian

### **Syndicat du Collège**

Mme JACOBY informe que lors de la dernière réunion du syndicat du Collège la participation annuelle de chaque commune membre a été arrêtée.

Pour Hauconcourt elle s'élève à la somme de 1066.93 €uros.

### **Conseil d'Ecole**

Le prochain conseil d'école aura lieu mardi 25 juin à 17 h. et sera suivi par la remise des Dictionnaires aux futurs collégiens.

Mme BARBAUX est nommée directrice titulaire de l'Ecole. Mme DE FRANCHESCHI a obtenu une mutation et quittera l'école du Parc.

## **Fête de l'Ecole**

La fête de l'école aura lieu le samedi 29 juin prochain à 10 h. à la salle des fêtes et sera suivie par un repas et une kermesse organisés par l'Asse.

## **Périscolaire**

M. WEINBERG précise que la Fête du Périscolaire aura lieu le mercredi 26 juin à 17 h. à l'école du Parc. Il fait savoir que la directrice adjointe Esther GRILLAT, quitte ses fonctions et la région.

## **Nichoirs**

M. AQUILINA fait savoir qu'après contrôle par la Communauté de Communes Rives de Moselle qu'aucune présence de mésanges a été détectée dans les nichoirs installés sur la Commune.

Le nichoir installé à la salle des fêtes pour les chouettes effraies ne montre également aucune présence.

## **Fête de la Convivialité**

M. DROUILLEAUX rappelle que la Fête de la Convivialité aura lieu le samedi 22 juin prochain à 12 h. et rappelle également qu'il compte sur les conseillers pour la préparation de ce moment.

## **Elections Législatives**

Les élections auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet prochain de 8 à 18 h.

## **Tracteur**

Le nouveau tracteur a été livré jeudi 13 juin dernier.

## **Biodéchets**

Comme déjà évoqué, la Communauté de Communes Rives de Moselle installera prochainement 3 containers pour les biodéchets. Un sur le parking de la salle des fêtes, le deuxième sur le parking du cimetière et le troisième au Patural.



### Gens du Voyage

M. WAGNER précise que les gens du voyage s'étaient installés sur le parking du personnel du centre Leclerc et d'autres ont à nouveau envahi le site de Signalnor.

### Etat de Catastrophe Naturelle

L'état de catastrophe naturelle n'est reconnu que si des habitations ont subi des dégâts suite aux inondations. Cette mesure ne concerne en aucun cas les cultures.

### Le ruisseau du Billeron

Suite aux très fortes précipitations, l'accotement du ruisseau le Billeron s'est effondré Chemin de Talange. Par conséquent ce chemin a été fermé à toute circulation le temps de la réparation.

Séance Levée à 19 h. 50

Le Maire  
Ph WAGNER



Le Secrétaire de Séance  
J. WEINBERG

